l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

Service social
Midi-Pyrénées

Carsat Retraite & Santé au travail
Midi-Pyrénées

Rapport d'activité
Service social 2025

Régional

EDITO

L'édition 2025 du rapport d'activité régional du Service Social de l'Assurance Maladie / Carsat Midi-Pyrénées, ainsi que ses déclinaisons départementales mettent en avant la force de nos actions partenariales au service des assurés fragilisés par des problèmes de santé.

Véritable pilier du travail social, le partenariat repose sur l'engagement libre, mutuel et contractuel d'acteurs institutionnels et associatifs. Ensemble, riches de nos différences et égaux dans notre démarche, nous nous fédérons autour d'un projet commun.

Cette dynamique permet de croiser nos compétences et de coordonner nos interventions afin d'apporter des réponses globales, au plus près des besoins des personnes accompagnées.

Plus qu'un simple mode de fonctionnement, cette approche collaborative exige de savoir faire évoluer nos pratiques. Elle forge une culture professionnelle unique, ancrée dans la complémentarité et l'émulation collective.

Qu'il s'exprime à travers les Accompagnements Sociaux Individuels ou les Interventions Sociales Collectives, le travail en partenariat est inscrit dans l'ADN même du Service Social de l'Assurance Maladie.

L'intervention du service social de l'Assurance Maladie auprès des assurés s'articule autour de **deux axes** :

- **Sécuriser** les parcours en santé
- **Prévenir** la désinsertion professionnelle

Elle peut se décliner sous deux modes :

- **Individuel**
- **Collectif**

LES CHIFFRES RÉGIONAUX

PRÉVENIR LA DÉSINSERTION PROFESSIONNELLE

- **20 992** entretiens réalisés
- **53 %** des accompagnements
- **7 mois :** durée moyenne d'un accompagnement individuel
- **22 %** des assurés se maintiennent sur le marché du travail
- **25 %** des assurés se maintiennent sur le marché de l'emploi (formation professionnelle et pôle emploi)

SÉCURISER LES PARCOURS EN SANTÉ

- **18 251** entretiens réalisés
- **47 %** des accompagnements
- **4 mois :** durée moyenne d'un accompagnement individuel

39 243

ENTRETIENS RÉALISÉS PAR LES ASSISTANT(E)S DE SERVICE SOCIAL AU COURS DE L'ANNÉE 2025

FRAGILITÉ COMPOSITE AXE PDP

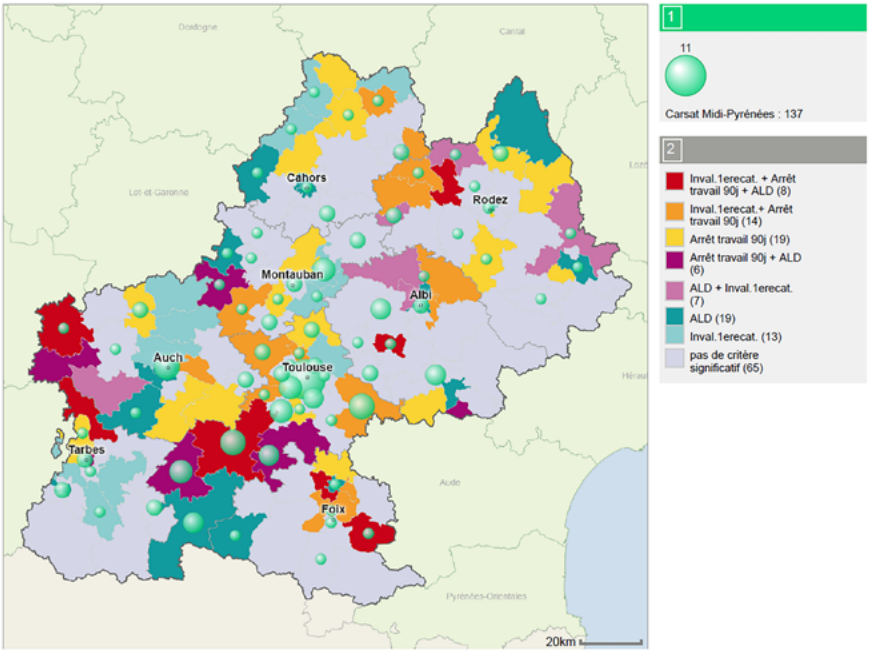

FRAGILITÉ COMPOSITE AXE SPS

101
LIEUX D'ACCUEIL
AU PLUS PROCHE
DES ASSURÉS

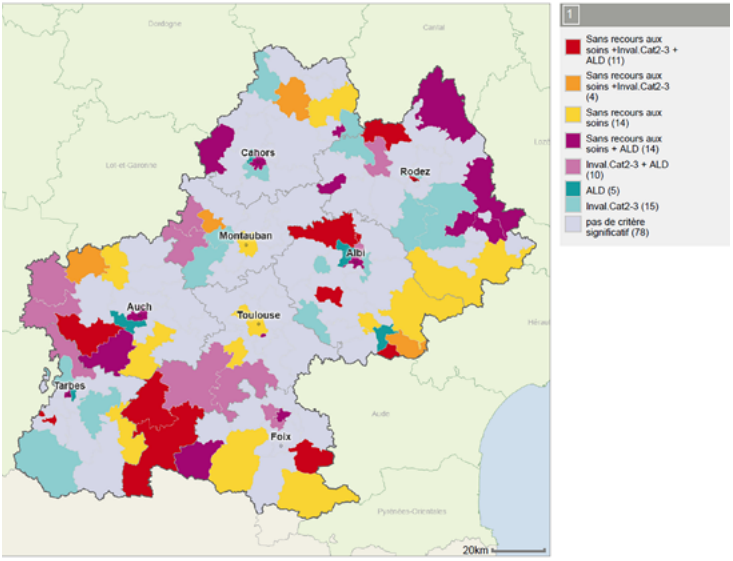

© Géofragilité © IGN 2022

IMPLANTATION TERRITORIALE D'INTERVENTION ET PROXIMITÉ AVEC LES PUBLICS

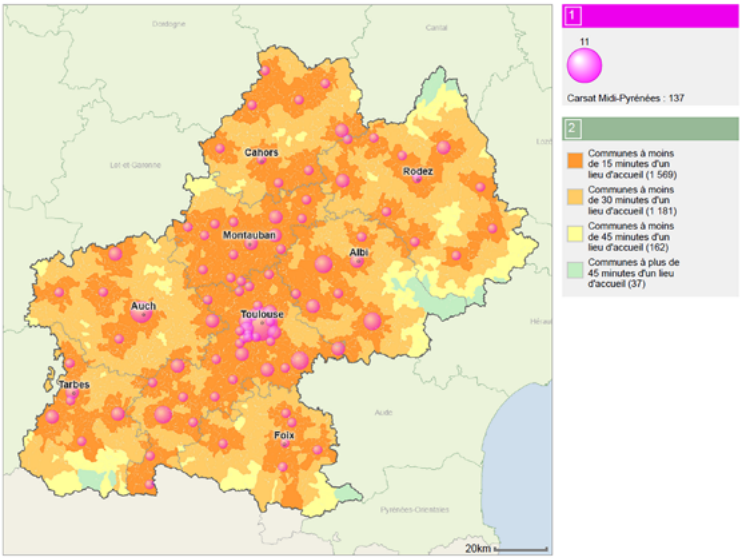

© Géofragilité © IGN 2022

CARTOGRAPHIES
DES TERRITOIRES

LES INTERVENTIONS

INTERVENTION SOCIALE INDIVIDUELLE

En 2025, **14 162** assurés suivis par le service social de l'Assurance Maladie.

RÉPARTITION DES BÉNÉFICIAIRES PAR AXE D'INTERVENTION

- Axe employabilité : **49 %**
- Axe santé : **51 %**

L'intervention sociale a été apportée au cours de **39 243** entretiens dont :

- **61 %** d'entretiens de visu (dans les lieux d'accueil, visites à domicile)
- **39 %** d'entretiens téléphoniques.

RÉPARTITION DES ENTRETIENS PAR AXE D'INTERVENTION

- Axe employabilité : **53 %**
- Axe santé : **47 %**

INTERVENTION SOCIALE COLLECTIVE

15 actions collectives réalisées dans le cadre de l'axe santé et employabilité au cours de **122** séances.

ZOOM SUR UNE ACTION

UN PARTENARIAT DYNAMIQUE AU SERVICE DES ASSURÉS

La loi du 2 août 2021 a pour objectif de renforcer la prévention en santé au travail et de structurer des parcours plus fluides pour les assurés. En 2025, dans ce cadre, le service social de l'Assurance Maladie a poursuivi son engagement en faveur d'un accompagnement précoce, coordonné et adapté des publics fragilisés, en particulier ceux exposés à un risque de désinsertion professionnelle.

La dynamique régionale a été marquée par la signature des Contrat Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) avec l'ensemble des Services de Prévention et de Santé au Travail (SPST), sous l'impulsion de la DREETS.
Si ces contrats constituent un levier essentiel pour structurer l'offre de prévention, ils représentent également une opportunité pour le service social de renforcer ses articulations avec les SPST et d'inscrire son action dans un cadre partenarial plus lisible, fluide et opérationnel.

Au-delà d'une convention cadre type, les CPOM intègrent des fiches actions PDP constituant un axe de travail prioritaire pour le service social.
Ces fiches, construites en étroite collaboration avec les SPST et les équipes de la Carsat, permettant de formaliser une vision partagée des situations, d'identifier les points de vigilance et de coordonner les interventions au-

tour d'un objectif commun : sécuriser les parcours professionnels des assurés. Elles permettent également de fixer des axes de collaborations pour les années à venir, à l'échelle locale et ainsi orienter les accompagnements au plus près des besoins identifiés.

Positionné en prévention tertiaire, c'est-à-dire au profit de salariés et de travailleurs indépendants en arrêt de travail, le CPOM favorise la capacité du service social à intervenir au bon moment, auprès des bons interlocuteurs, et à proposer un accompagnement global intégrant les dimensions sociales, professionnelles et de santé.

La mobilisation des partenaires (SPST, DREETS, Carsat), a permis de formaliser les objectifs relatifs à la prévention et au maintien dans et en emploi. Pour le service social, cette dynamique ouvre la voie à un renforcement des coopérations opérationnelles, à une meilleure circulation de l'information et à une coordination plus efficace des interventions.

L'impact pour les assurés est significatif :

- Une prise en charge plus cohérente et plus anticipée,
- Une meilleure articulation entre prévention, accompagnement social et maintien dans et en emploi,
- Une réduction des ruptures de parcours,
- Un accès facilité aux dispositifs adaptés.

Ainsi, 2025 marque une étape structurante pour le service social de l'Assurance Maladie, qui consolide son rôle d'acteur pivot dans la prévention de la désinsertion professionnelle et affirme sa volonté de renforcer durablement ses collaborations avec les SPST au service des salariés et travailleurs indépendants.

LES PERSPECTIVES 2026 POUR LE SERVICE SOCIAL RÉGIONAL

3
ENJEUX PRIORITAIRES

- Garantir et évaluer la qualité de nos accompagnements et du service rendu aux assurés.
- Affirmer notre plus-value et expertises au niveau des collaborations internes et des partenariats externes.
- Piloter en proximité et en articulation des logiques métiers et attentes institutionnelles.

l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

Service social
Midi-Pyrénées

Carsat Retraite & Santé au travail
Midi-Pyrénées

36 46* Dites "service social"

Un **numéro unique** pour joindre **le service social de la Carsat Midi-Pyrénées**

Le service social vous accompagne dans vos démarches pour trouver les solutions les plus adaptées à votre situation.

** Service gratuit + prix de l'appel.*

2026 - Réalisation et impression Carsat Midi-Pyrénées - Photos Adobestock